

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 247140

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux d'étude géotechnique du mur de soutènement. Forages à 10 m avec détection des réseaux enterrés

**Avenue Lacanau / rue Lucien Servanty / Lotissement Peter Parc HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 28/05/2024 jusqu'au 31/05/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **SARL ALPHASOL, n°61 chemin des romarins – 30340 SAINT-PRIVAT DES VIEUX** pour le compte de : **LA MAIRIE DE MARIGNANE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

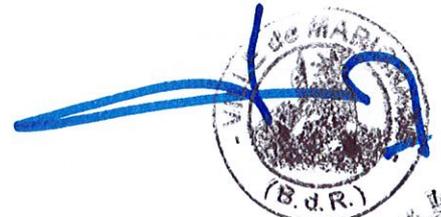
Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **27 MAI 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



24TA40



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 27 MAI 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

AVENUE LACANAU / RUE SERVANTY / LOTISSEMENT PETER PARC

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... SARL ALPHASOL

Adresse N°61 Chemin des romarins
30340 Saint-privat des vieux

Tél./FAX 04 66 86 32 51

MAIL c.calixte@alphasol.fr

POUR LE COMPTE DE

LA MAIRIE DE MARIGNANE

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 28/05/2024 au 31/05/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Etude geotechnique du mur de soutènement

Forages à 10m avec détection des réseaux enterrés

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

ATTENTION SORTIE DE CHANTIER

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

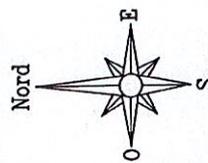
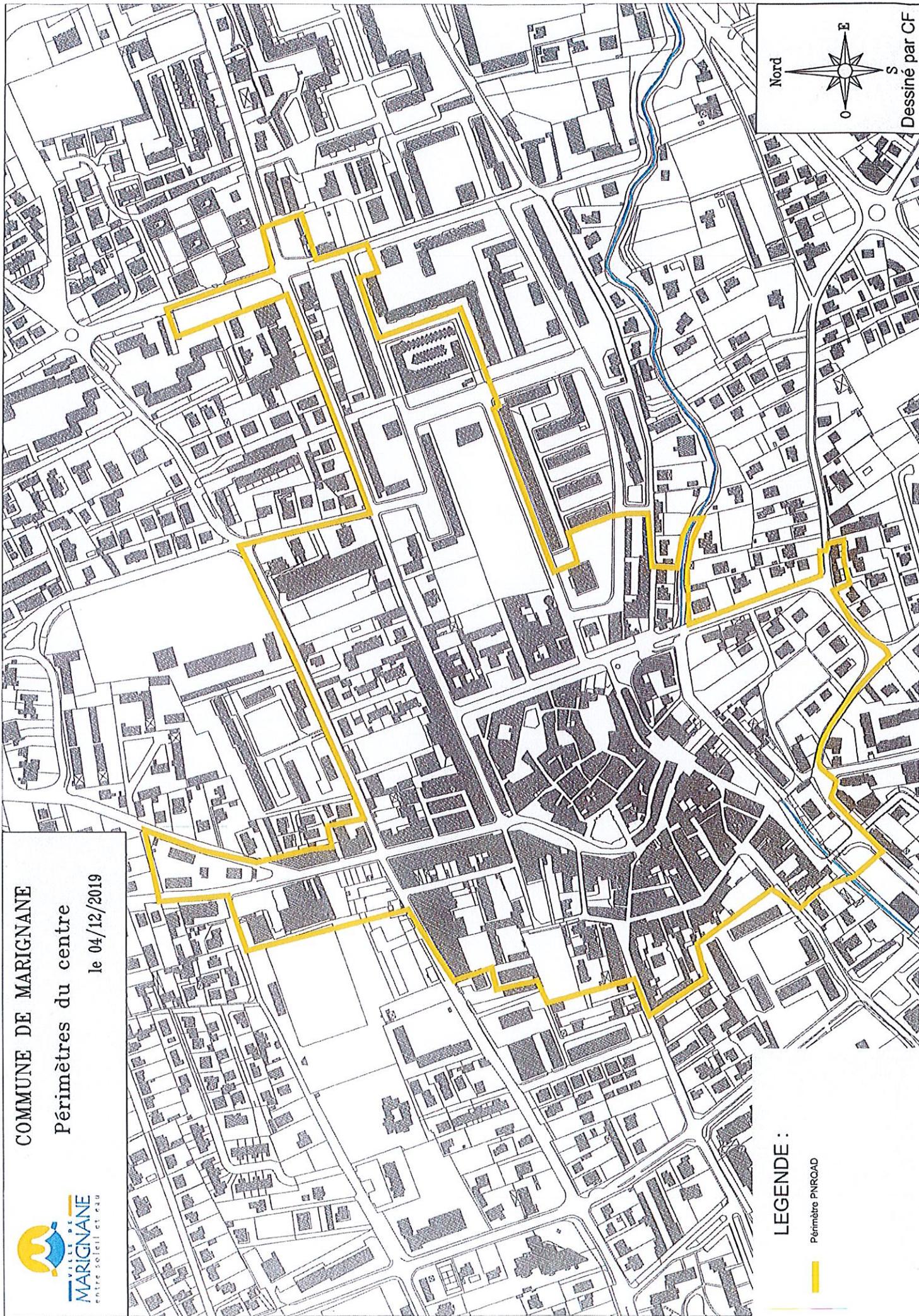
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

